

INSCRIPTION AU VOYAGE TOURISTIQUE

Barbade, Mars 2018



ETAT CIVIL DU VOYAGEUR

- Mademoiselle
- Madame
- Monsieur

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :/...../..... lieu de naissance

Nationalité :

COORDONNÉES

Adresse : N° Nom de la rue

Code postal : Commune Pays.....

Téléphone fixe : Portable

Adresse e-mail:.....

AUTRES INFORMATIONS

Eglise :

Numéro de passeport: Date de délivrance :

Date d'expiration :

Personne à contacter en cas d'urgence:

Téléphone

VOTRE MOTIVATION.....

TERMES ET CONDITIONS DU VOYAGE TOURISTIQUE, BARBADE 2018

DESTINATION : Barbade

DATE DE DEPART : 08 Mars 2018

DATE DE RETOUR : 12 Mars 2018

COÛT DU VOYAGE:

- Formule 1 : **644€** euros/ personne
- Formule 2 : **737.80** euros/ personne
- Formule 3 : **1082.60** euros/ personne

Conditions générales :

Faire parvenir une fiche d'inscription dûment remplie au département de la famille des Eglises Adventistes de la Guadeloupe.
Un chèque de caution d'un montant de 245 euros (libellé à l'ordre de EPHAPHATAH) est à déposer à la remise du formulaire d'inscription.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 31 Décembre 2017

Remettre une photocopie du passeport

Souscrire une assurance internationale (joindre une photocopie de l'attestation d'assurance), ou payer les 6 euros pour l'assurance rapatriement proposée par l'organisateur.

Remettre un certificat médical délivré après le 8 décembre 2017

VISA : non nécessaire pour les titulaires d'un passeport européen

PASSEPORT : un passeport encore valide 6 mois après la date de retour

ANNULATION PAR LE CLIENT : En cas d'empêchement grave, imprévisible et non intentionnel :

- l'un de vos proches décède ;
- vous (ou un membre de votre famille) êtes victime d'un accident ou tombez malade ;
- un dommage survient à votre domicile et vous empêche de partir ;
- un attentat ou une catastrophe naturelle survient sur votre lieu de destination ;
- vos papiers d'identité ou votre titre de transport sont volés

Voici les modalités de remboursement :

- avant le 31 Décembre 2017: 213 euros (pénalité imposée par la compagnie aérienne)
- après le 31 Décembre 2017: 50 euros plus pénalité imposée par la compagnie aérienne

Vous ne pouvez en effet procéder à une annulation sans que celle-ci n'entraîne la perte intégrale des sommes que vous avez versées.

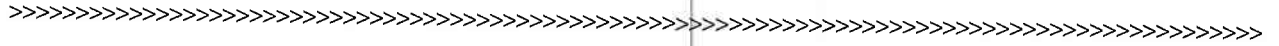
Cette annulation est en effet considérée comme une rupture pure et simple de contrat. À ce titre vous serez donc contraint à réparer en sus le préjudice subi par l'organisateur puisque celui-ci s'est engagé de son côté auprès de divers sous-traitants (transporteurs, hôtels etc.).

CODE VESTIMENTAIRE : les femmes devraient s'abstenir des vêtements courts, sans manches, moulants, transparents (surtout pendant les services d'adoration et l'action évangélique); des bijoux, de maquillage. Dans un souci de respect de la culture d'accueil, le port des bas pendant les services d'adoration dans les églises est vivement conseillé pour les femmes.

J'ai lu et j'accepte les termes et conditions du voyage.

Fait à le,

Signature du voyageur :



RESERVE A L'ADMINISTRATION

| Conditions générales | | |
|---|--|--|
| A rempli le formulaire d'inscription | | |
| A remis une photo d'identité | | |
| A souscrit une assurance internationale | | |
| A fourni un certificat médical | | |
| A rempli la fiche sanitaire | | |
| A Versé _____ de la somme totale | | |
| A payé _____ | | |

Echéancier

1er Acompte : _____ Euros

date : _____

2e Acompte : _____ Euros

date : _____

Solde : _____ Euros

date : _____